

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL

COUSSAY LES BOIS

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captage, station de traitement, réseau) sont exercées par le syndicat Eau de Vienne - Siveer.

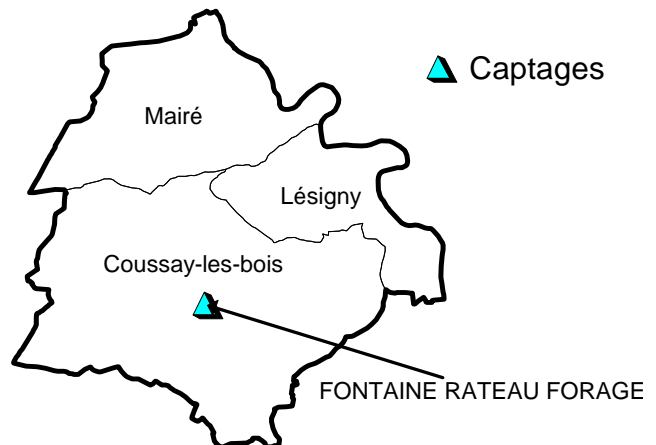
Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Une seule unité de distribution a été définie dans le Comité Local de *Coussay les Bois*.

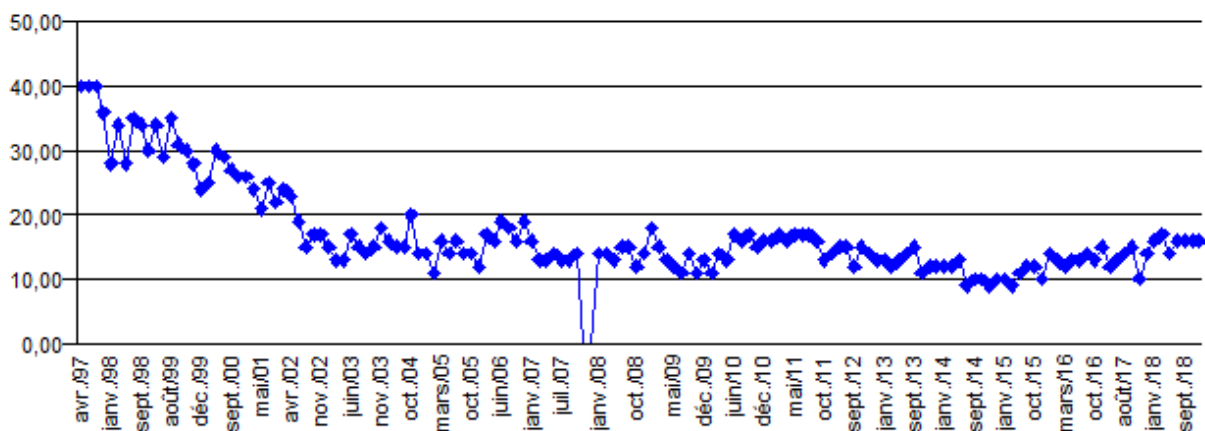
Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient du forage de la *Fontaine Rateau* situé sur la commune de *Coussay-les-Bois*. Celui-ci capte la nappe aquifère libre du turonien où l'on constate une présence naturelle de sélénium dont les concentrations ont diminué depuis 1997 (voir graphique ci-dessous). Un nouveau forage est envisagé afin de remplacer le captage des Landes qui n'a jamais pu être mis en service suite à des problèmes liés à la réalisation de ce forage.

Traitement : Toutes les eaux pompées subissent un traitement de désinfection par le chlore gazeux avant d'être distribuées à la population.



Evolution des teneurs en sélénium ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée depuis 1997



Contrôle : 27 prélèvements représentant 791 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La procédure administrative (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour le captage des Landes ; elle est en cours pour le captage de La Fontaine Rateau.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou Réf. de qualité	RESULTATS Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,0	7,2	7,5
Conductivité (μ S/cm à 25 °C)	200 - 1100	743	761	795
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,04	0,47
DURETE (TH en °F)	Néant	37	37	38
NITRATES (en mg/l)	50	19	21	24
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,20	0,20	0,24
SELENIUM (en μ g/l)	10	14	16	17

Bactériologie

● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**. A noter un dépassement ponctuel d'une référence de qualité, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges, ...).

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

● Les eaux possèdent une bonne limpidité et transparence qui s'est traduite par une faible turbidité (inférieure ou égale à 0,5 NFU).

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. La teneur des eaux distribuées peut être considérée comme **importante**.

Fluor

● Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. La teneur des eaux alimentant le réseau de distribution étant peu élevée, **des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**.

Nitrates

● Les **teneurs** observées sur l'UDI **sont modérées**.

Sélénium

● Une présence naturelle de sélénium dépassant la limite de qualité fixée à 10 μ g/l persiste dans l'eau distribuée. Une valeur provisoire pour la consommation des eaux de boissons a été fixée à 40 μ g/l par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2011, et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) a réévalué les risques en octobre 2012 pour le sélénium en ne préconisant **aucune restriction de consommation jusqu'à 30 μ g/l**.

Pesticides

● Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé **des traces d'herbicides** l'ESA métolachlore (0,11 μ g/l) et la déséthyl atrazine (0,05 μ g/l), (les recontrôles donnent des valeurs inférieures à la valeur limite de qualité fixée à 0,10 μ g/l par produit).

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

